

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 416

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 6

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« si les sommes mentionnées au même premier alinéa sont supérieures »

les mots :

« , sauf si le plafond prévu au même premier alinéa est inférieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel